

DES GROUPEMENTS DE BRIGADE
BRISÉ PAR LA TEMPÊTE
- LE 14 JANVIER 1939.
LE MAJOR PIPON,
NÉ A JERSEY,
MIRACULEUSEMENT ÉCHAPPÉ
À CE DÉCASTRE,
EST REVENU SUR CETTE PLAGE
LE 21 JUILLET 1940,
ET DUMENT AUTORISÉ
A FAIT GRAVER SUR LA PIERRE
CE DURABLE TÉMOIGNAGE
DE SA RECONNAISSANCE.
*A Deo vitæ spes
in Deo.*



Cal Ar Sonerien

Auprès des Sonneurs

> magazine municipal d'informations de Plozévet

sommaire

> Actualités

Pages 2-4

> Vie associative

Pages 5-7

> Jeunesse

Page 8

> Environnement

Page 9

> Plozévet d'autrefois

Page 10-11

> En bref

Page 12

éditorial

Environnement et cadre de vie... Créer un état d'esprit...

Parce que ces sujets concernent non seulement les élus et les experts scientifiques, mais aussi et surtout chaque citoyen, la commune souhaite devenir un véritable espace de discussion et de réflexion sur tous les problèmes liés à la qualité de la vie.

Les actions à mener dans les années à venir viseront en particulier la réduction des nuisances par une prise en compte globale et collective des problèmes dans les politiques d'aménagement et de développement.

Le cadre de vie est désormais un sujet au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous. La complexité de ces problèmes, leurs implications sociales et économiques nécessitent une information synthétique, documentée, et la plus objective possible.

Les crises écologiques que connaît notre société font partie aujourd'hui de notre quotidien : la pollution atmosphérique, la pollution du littoral, le bruit, les déchets domestiques et industriels, la fragilité de la qualité de l'eau, les paysages dégradés, l'insécurité routière etc.

L'information sur l'environnement est devenue capitale, aussi bien pour les entreprises, les associations, les scientifiques, les décideurs publics et les collectivités que pour les simples citoyens que nous sommes.

A Plozévet comme ailleurs nous nous devons de **mieux comprendre pour mieux agir**.

Il est de notre devoir d'anticiper pour ne pas mettre en péril l'avenir de notre société.

Le 1^{er} budget communal de l'ère Euro

Le vote du budget est l'acte le plus important de l'année. Il définit les grandes orientations de la politique municipale. C'est à travers lui que les choix et les projets des élus prennent corps.

Comme tous les budgets communaux, le budget de Plözévet comporte une section fonctionnement (toutes les dépenses et les recettes courantes des services municipaux) et une section investissement (toutes les opérations qui financent le patrimoine communal, les emprunts nouveaux, le remboursement de la dette, etc.).

Le budget total de la commune représente l'ensemble des moyens dont dispose la collectivité pour assurer son fonctionnement et son développement. Il ne tient pas compte des charges ni des moyens transférés à la communauté des communes ou de ceux consacrés aux budgets annexes (dans notre cas, l'assainissement) qui doivent normalement être financés par les usagers grâce à la redevance.

Budget de fonctionnement

Le budget 2002 est dans la continuité des budgets précédents. Il progresse de 1% et se signale essentiellement en recettes par la **réduction de la compensation de taxe professionnelle** (équilibrée par un transfert de charges vers la CCHPB, notamment de voirie) et au chapitre dépenses, par la constitution d'une provision de 75 000 € correspondant à la créance des loyers de la SA Le Goff. Il permet néanmoins de **dégager un autofinancement de 305 000 €**. Conséquence des mouvements de personnel, les charges salariales évoluent peu malgré la mise en place de l'accord de réduction du temps de travail.

Les ressources fiscales progressent grâce à l'augmentation des bases (+2,6%) et **aucune augmentation des taux ne s'avère nécessaire en 2002.**

Section investissement

Les grandes lignes :

- Il faudra envisager la **création d'un nouveau lotissement communal**, les acquisitions de terrains seraient à prévoir sur l'exercice et les 80 000 € inscrits incluent, entre autres, cette possibilité.
- Les deux véhicules légers de la commune (Renault 5 et 4L) sont au bout du rouleau, nous prévoyons leur remplacement par deux utilitaires d'occasion récents.
- Un certain nombre de bâtiments vont subir quelques **travaux de remise en état**. C'est le cas du gymnase, de la poste et de l'ancienne partie logement de la mairie pour environ 100 000 €.
- Le léger retard pris par les travaux à l'église nous a conduits à enchaîner les tranches 1A et 1B, soit un montant de 250 000 € (subventionnés à 57,5%). La tranche technique (cloches, etc.), non couverte par les subventions, sera également réalisée grâce à l'aide exceptionnelle obtenue auprès du Ministère de l'Intérieur.
- **L'aménagement du bourg se poursuit** avec le projet remanié de la place de la mairie, la construction de toilettes publiques et des aménagements de chaussée pour 300 000 €.
- Inscription de 80 000 € au titre des aménagements de sécurité sur nos trois principales entrées de bourg.
- 120 000 € de travaux sur les programmes du syndicat d'électrification : **enfouissement des réseaux route d'Audierne et éclairage public**, couverts en grande partie par les aides du FAUD (Fond d'Aménagement Urbain Départemental) et la participation du syndicat.

Les grands chiffres du budget 2002

Budget total : 2 990 398,00 €
19 615 724,00 F

Fonctionnement : 1 624 788,00 €
10 657 910,00 F

Investissement : 1 365 610,00 €
8 957 814,00 F

(dont remboursement de la dette :
115 810,00 € soit 8,5%)

Pression fiscale :
Pas d'augmentation des taux.

Remboursement de la dette

Le remboursement de la dette s'est réduit de 50 000 € en 2002, capital et intérêts confondus.

Il se chiffre désormais à 161 000 € dont 50 000 € compensés par les loyers industriels.

La marge de manœuvre ainsi dégagée équivaut à la contribution que la commune pourrait apporter au financement d'un futur centre culturel intercommunal ; elle ne doit donc pas être mobilisée sur des emprunts nouveaux pour réaliser cet investissement sans alourdir la pression de la dette.

En concertation avec les élus de la Commission des Finances, j'ai souhaité proposer un budget responsable. Ce budget devra préserver la capacité d'initiative

de la collectivité en rééchelonnant les investissements majeurs, tout en répondant aux attentes de la population. Il permettra d'envisager à moyenne échéance

la réalisation de nouveaux projets tels que la réhabilitation du bâtiment des anciens logements de l'école Georges Le Bail ou de celui de la Mairie.

Nous restons, les élus et moi-même, à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Le Maire, Pierre PLOUZENNEC

Les édifices du culte font peau neuve

L'Eglise paroissiale St Démet



Le déroulement des travaux

Après de multiples attermolements, les travaux de l'église paroissiale Saint Démet ont enfin démarré. Le 11 février les échafaudages ont été montés et dès le 18 février la restauration de l'édifice a commencé par le lavage des pierres du clocher et la dépose des cloches. Les travaux vont se décomposer en 3 tranches :

- > *De février 2002 à décembre 2002* : le clocher et la façade ouest, la façade sud sur la nef, la façade nord et l'intérieur du clocher.
- > *De juin 2003 à mars 2004* : les transepts nord et sud, le carré du cœur, la sacristie et le chevet.
- > *De juin 2005 à mars 2006* : tous les aménagements intérieurs et les finitions.

Le budget

Le coût total de l'opération a été estimé à 631 915 Euros (4 145 089 Francs). Les travaux sont subventionnés à hauteur d'environ 57,50 % : par l'Etat, via la DRAC (Direction des Affaires Culturelles de Bretagne), par le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Général du Finistère.

Il est à noter qu'une subvention exceptionnelle de près de 22 500 Euros (147 600 F) a été obtenue par Madame Jacqueline LAZARD, députée de la circonscription, sur les interventions du Ministère de l'Intérieur.

Un enjeu culturel et patrimonial

C'est, paraît-il, une fois tous les cent cinquante ans, que des travaux d'une si grande ampleur sont entrepris sur un édifice religieux. Les élus municipaux et le conseil paroissial se sont rencontrés le 18 février en présence de Monsieur Bernard LE MOEN, architecte, pour rappeler les enjeux de cette importante action en faveur du patrimoine religieux de la commune.

Informations pratiques communiquées par la paroisse

« La première tranche des travaux sur le clocher n'a pas empêché le bon déroulement des offices religieux. Il n'en sera pas de même pour la suite.

La décision du transfert à la Chapelle de la Trinité a donc été prise conjointement par Julien CARDINAL, recteur de la commune, les responsables de l'équipe paroissiale et la municipalité et ce pour toute la durée des travaux, car déménager une église est une grande aventure (bancs, sono, objets du culte ...).

Le premier office sera la célébration de la messe du dimanche 28 avril à 11h. A partir de cette date, y seront célébrés également les baptêmes, les mariages et les obsèques. Les concerts prévus par les associations à l'église se dérouleront aussi à la chapelle, dotée, il faut le dire, d'une acoustique exceptionnelle.

Ces changements bousculent certes un peu nos habitudes, mais qu'est-ce quatre ans face aux siècles de nos édifices ? »

La chapelle de La Trinité

Le 21 mars dernier une réunion de travail a rassemblé les élus, Mademoiselle GARGADENNEC, Conservatrice des antiquités et œuvres d'art, le conseil paroissial et quelques professionnels pour préparer la mise à disposition de l'édifice.

Par ailleurs des démarches sont entreprises pour la poursuite des travaux intérieurs auprès de Monsieur LEFEVRE, des Bâtiments de France au Ministère de la Culture et Monsieur SIMONNET de la Direction des Affaires Culturelles de Bretagne.

Le 21 mars également une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'atelier de Tours qui a en charge la restauration des statues.

Ces statues se trouvaient à l'abandon : elles étaient menacées par des insectes qui avaient déjà occasionné une perte importante de bois. D'autre part, les peintures s'étaient craquelées, ce qui avait entraîné des pertes irréversibles d'écaillures en grand nombre. Une intervention d'urgence s'imposait. Dans un premier temps une opération de conservation a été entreprise du 23 au 26 septembre 2001.

Depuis, ces statues sont emballées dans des sacs de plastique fermés hermétiquement. Lors du conseil municipal du 21 février 2002, une délibération a été prise et, après concertation avec Mademoiselle GARGADENNEC, la décision a été prise de restaurer 4 statues pour un coût de 15.811,11 Euros (103.714, 08 francs). Le financement est assuré par une subvention de 50% du conseil général et de 15% du conseil régional.

D'autres travaux sont ensuite à prévoir : la suite de la restauration des neuf autres statues et du retable, voire des bannières.

Bientôt un parc éolien entre Mahalon et Plozévet ?

Soucieux de la préservation de l'environnement, les conseils municipaux de Plozévet et de Mahalon autorisaient, il y a quelques mois, la "Compagnie du Vent" (leader français de l'énergie éolienne) à effectuer une étude de faisabilité d'un parc éolien sur des territoires frontaliers des deux communes (Kermenguy/Kerigaret).

Les enjeux

> Ecologiques

L'énergie éolienne rend possible la production d'électricité sans brûler de combustibles fossiles responsables de la plus grande partie de la pollution atmosphérique de notre planète. Ainsi, comparativement à une centrale électrique consommant du charbon, le parc éolien en projet permettrait d'éviter chaque année le rejet dans l'atmosphère de plus de 34 000 tonnes de gaz carbonique (CO₂). La production totale annuelle serait de l'ordre de 37 millions de kilowattheures (kWh), soit l'équivalent de la consommation électrique de près de 13 000 habitants.

> Economiques

Au même titre que toutes les autres implantations industrielles, cette nouvelle activité représente une valeur ajoutée aux recettes des collectivités qui accueillent un parc éolien. A titre indicatif, les deux communautés de communes concernées devraient se partager une TPU (Taxe Professionnelle Unique) de 200 000 Euros par an (1 311 914 Francs). La répartition se détermine au prorata du nombre d'éoliennes sur chaque communauté de communes. L'implantation sera vraisemblablement de 5 éoliennes sur Plozévet et de 3 sur Mahalon.

Le projet

- Huit éoliennes de 1 750 kilowatts
- Hauteur des tours tubulaires en acier : 60 mètres
- Diamètre des rotors : 66 mètres
- Vitesse de rotation : 21,3 tours/minute
- Poids : Tours > 30 t. - Nacelles > 30 t. Rotors > 10 t.
- Coût de l'investissement : 16 millions d'Euros (105 MF environ)

Les étapes

- 1. Identification du site (venté et distant au minimum de 500 m de tout lieu d'habitation).
- 2. Contacts avec les municipalités et les propriétaires (Réunion organisée à la mairie de Plozévet le 6 mars dernier)
- 3. Demande de raccordement électrique.
- 4. Consultation des différents services de l'état.
- 5. Réalisation de l'étude de l'impact environnemental (faune et flore).
- 6. Campagne de mesures.
- 7. Dépôt de permis de construire.
- 8. Construction (environ 6 mois).
(Généralement, il faut compter environ 18 mois entre l'accord des propriétaires et la fin des travaux).



Le 6 mars dernier, le projet présenté par Jérôme Lorient de la "Compagnie du Vent" a recueilli un accord de principe des deux municipalités ainsi que de la douzaine de propriétaires présents. Ces derniers recevront individuellement une proposition soit de location soit d'achat des terrains concernés. Si l'intérêt écologique d'un tel projet est indéniable, les municipalités devront être attentives à ce que cette aventure soit en adéquation avec le paysage et les valeurs collectives de notre région. La Compagnie du Vent, quant à elle, s'est engagée à la plus totale transparence vis à vis des municipalités et de la population par des communications fréquentes et une réunion publique.

Pour en savoir plus consultez le site web des porteurs du projet :

www.compagnieduvent.com

Les 43 associations diffusent leur programme

Plozévet a une vie association riche, avec 43 associations touchant à des domaines aussi divers que les loisirs, le sport, le patrimoine, le tourisme, le social, la promotion de la commune, l'encadrement des jeunes, etc.

Toutes ces associations regroupent près de 1.000 adhérents, soit un tiers de la population de Plozévet : un vivier de "forces vives", une dynamique que la municipalité ne peut ignorer. La proposition d'une journée «Forum des associations» a reçu un accueil très favorable des membres des associations, reste à définir une date. Remy STRULLU, adjoint au maire en charge de la vie associative, a invité toutes les associations de la commune à une réunion à la

« **Un vivier de forces vives** »

mairie. 43 associations plozévétienne, de la plus ancienne "La Ploz", créée en 1921, à la plus jeune, "Awen" *, créée en 2001, presque toutes avaient répondu. Cette réunion a permis à chacune de dévoiler son calendrier de manifestations 2002, de découvrir les aides que peut apporter la municipalité, soit en termes financiers, soit en moyens logistiques. La municipalité accompagne financièrement les projets et programmes présentés par ces associations. Elle leur apporte également un soutien logistique grâce à la mise à disposition d'équipements sportifs, au prêt de salles, de matériel, de stands, de podium, de tables et de chaises, de matériel électrique... dans

l'attente bien évidemment de la future salle. **Une salle culturelle sur Plozévet : un projet incontournable, mais un projet de longue haleine** que les élus espèrent voir mis en route en 2002. «Un projet, tel que vous le souhaitez, vous, responsables d'associations, n'est possible que dans le cadre de la communauté de communes», soulignait le Maire Pierre PLOUZENNEC, lors de son intervention. Les élus plozévétiens devront donc porter ce projet de salle socio-culturelle et convaincre les partenaires communautaires de l'intérêt pour tous d'une telle réalisation sur Plozévet.

* Depuis cette rencontre, une nouvelle association vient de se créer : «La Galoche Plozévétienne», présidée par Jean-Pierre LE CORRE.

> **Dimanche 14 avril**

Arts & Loisirs • Portes ouvertes

> **Samedi 20 avril**

La Plozévétienne • Théâtre du Bout du Monde

> **Samedi 25 mai**

Foot Loisirs • Tournoi au profit de l'Association "Morgane"

> **Dimanche 26 mai**

Amicale Laïque - Section Cyclo • Tour du canton et de la commune

> **Dimanche 2 juin**

Amicale des Sapeurs Pompiers • Portes ouvertes - Démonstration de matériel

> **Dimanche 16 juin**

Anciens Combattants • Repas annuel

> **Lundi 17 juin**

Dihun • Auditions musicales

> **Vendredi 21 juin**

Association Ecole G. Le Bail • Fête de la Musique

> **Dimanche 23 juin**

Amicale Laïque • Grande Kermesse avec défilé de chars

> **Dimanche 30 juin**

Cté de Sauvegarde du Littoral • Concours Départemental des Sports Athlétiques Bretons

> **Dimanche 7 juillet**

FNACA • Concours de Pétanque

Association AWEN • Fest-Noz

> **Samedi 13 juillet**

Comité de jumelage • Repas-Concert

> **Dimanche 14 juillet**

La Plozévétienne • Concours de Pétanque

> **Mercredi 17 juillet**

- Office de Tourisme • Concert

- Gwarez Ar Glad • Démonstration de cuisson de pain à l'ancienne

> **Vendredi 19 juillet**

Folk Club • Souper du Pêcheur

> **Mardi 23 juillet**

Gwarez Ar Glad • Soirée Contes au Coin du Feu

> **Jeudi 25 juillet**

Office de Tourisme • Journée conviviale

> **Dimanche 28 juillet**

Comité du Port de Canté • Animation à définir

> **Mercredi 31 juillet**

Gwarez Ar Glad • Démonstration de cuisson de pain à l'ancienne

> **Vendredi 2 août**

Office de Tourisme • Souper du Pêcheur & Fest Noz

> **Dimanche 4 août**

La Chasse Plozévétienne • Concours de Pétanque

> **Mardi 6 août**

Gwarez Ar Glad • Soirée contes au Coin du Feu

> **Mercredi 7 & 14 août**

Gwarez Ar Glad • Démonstration de cuisson de pain à l'ancienne

> **Jeudi 15 août**

- La Plozévétienne • Fest Noz

- Amicale des Sapeurs Pompiers • Concours de Pétanque

> **Vendredi 16 août**

Festival "Mondial'Folk 2002" • Après-midi Spécial Jeunes

Soir : Musiques du Monde

> **Samedi 17 août**

Festival "Mondial'Folk 2002" • Après-midi et Soir : Danses du Monde

> **Dimanche 18 août**

Festival "Mondial'Folk 2002" • Messe-Défilé-Panorama

-Triomphe des Sonneurs-Fest Noz

> **Lundi 19 août**

- Festival "Mondial'Folk 2002" • Après-midi et soir : Chants du Monde

- La Chasse Pozévétienne • Concours de Galoche

> **Mardi 20 août**

Festival "Mondial'Folk 2002" • Découverte du Patrimoine

Souper du Pêcheur - Feu d'artifice

> **Dimanche 25 août**

Amicale des Sapeurs-Pompiers • Les 70 ans du corps des sapeurs-pompiers de Plozévet

> **Week-End 28/29 septembre**

À définir • Assises des Cultures Scientifiques

> **Week-End 12/13 octobre**

Patchwork • Expo/portes ouvertes

> **Dimanche 27 octobre**

Club de Judo • Inter Clubs

> **Week-End 7/8 décembre**

Inter Associations • Téléthon

Le bureau de l'association

Président : René LE PAPE

Vice-Présidents :

Yves SEZNEC et Pierrot BOSSER

Secrétaire : Jean GUEGUEN

Secrétaires-Adjoints : Josy PERHIRIN

et Michel PICHEREAU

Trésorière : Anne LE CORRE

Trésorier-Adjoint :

André NEDELEC

Les membres du Conseil d'Administration

Roland CAUMEIL, Laurent COÏC,

Véronique COLNEL,

Jean GUEGUEN (Kervinou),

Christian LE GUELLEC,

Bernard GONIDEC,

Nicole LE GOFF, Roger MAGNE,

Jean-Jacques PAWLOWSKI,

Marie-Suzanne PERENNOU,

Pierre PLOUZENNEC (Maire),

Christian QUERE, Adélaïde ROHOU,

Jacques STRULLU.

Pour en savoir plus

Adresse postale :

Office de Tourisme,

Place de l'Eglise, 29710 Plouzévet

Téléphone : 02 98 91 45 15

Télécopie : 02 98 91 47 00

E-mail : tourisme@Plouzévet.org

Site web : <http://www.Plouzévet.org>

Quelques dates à retenir dans le calendrier estival 2002

> 17 juillet : Concert à la Chapelle de la Trinité

> 25 juillet : Journée conviviale, place de l'Eglise

> 2 août : Souper du pêcheur.

1975 / 2002 du Syndicat d'Initiative à l'Office de Tourisme...

Créé en 1975, par Serge COLNEL, sous la dénomination de Syndicat d'Initiative, l'Office de Tourisme a pour but d'assurer la promotion touristique de Plouzévet et de sa région.

A l'époque, dopée par l'énergie et la motivation du Président Alexis KEROUREDAN, cette structure plouzévétienne, assez rare dans le secteur, faisait figure de précurseur. En 1992, elle sera classés Office de Tourisme "1 étoile".

Au départ, l'association ne fonctionne que grâce à ses bénévoles. Ainsi la liste des meublés est éditée à la machine à écrire et postée aux touristes par Mesdames CHARPENTIER, DOUIRIN et JULIEN. C'est en 1991 que l'Office embauchera son premier employé. Gwénaëlle LE COZ, l'actuelle animatrice, rejoindra l'association en 1997... et la machine à écrire sera remplacée par une base de données informatiques et un site web.

L'Office de Tourisme réalise plusieurs publications. Ainsi chaque estivant qui en fait la demande reçoit un "kit" composé de la liste des meublés, du document d'appel et d'un plan d'accès. A Plouzévet, il trouvera en plus la plaquette d'information tourisme (avec une carte de la commune, la liste des commerçants, les sites et curiosités ...) et un topo-guide regroupant les circuits de randonnée pédestre de Plouzévet et Pouldreuzic parmi tous les autres documents que nous font parvenir les acteurs du tourisme de la région.

Le siège social de l'association a également changé. Au départ, c'est Bernadette DOUIRIN qui nous a accueillis dans son magasin, puis, en 1990, nous avons emménagé dans le local communal, place de l'église.

Tous les étés, des animations sont proposées à la population et aux estivants. Il s'agit bien sûr de financer nos actions, mais aussi d'animer Plouzévet durant cette période. Certains se souviennent encore d'une fameuse soirée au Menhir animée par Evelyne LECLERC ou des soupers du pêcheur à Prat-Meur ou à Pors-Poulhan. Ces dernières années, nos actions se sont diversifiées pour s'adapter aux souhaits de nos visiteurs : les trois événements de l'été sont le souper du pêcheur, le concert et la journée conviviale. A ceci s'ajoute le grimage des enfants le samedi matin, les randonnées du jeudi soir, les visites des chapelles.

Bien entendu je ne terminerai pas cet article sans évoquer la création par l'office de tourisme du poste de secours SNSM à Kerrest, atout important pour la sécurité des familles.

*Le secrétaire de l'association : Jean GUEGUEN
jean.gueguen@Plouzévet.org*

L'action de l'association a été maintes fois reconnue par les organismes officiels ayant en charge le développement touristique au travers de distinctions qu'ont obtenu :

André NEDELEC (Médaille d'Honneur de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme, en 2001), Bernadette DOUIRIN (Médaille de Bronze du Tourisme en 1996), Pierrot BOSSER (Médaille de Bronze, en 1997), Yves SEZNEC (Médaille de Bronze en 2000), Jean GUEGUEN -Kervinou- (Médaille d'Argent en 2001).



De gauche à droite : René LE PAPE, Jean GUEGUEN, Josy PERHIRIN, Yves SEZNEC, Jean GUEGUEN (Kervinou), Anne LE CORRE, André NEDELEC, Pierrot BOSSER

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Plozévet

1932 - 2002 Centre d'Incendie et de Secours de Plozévet

Les Sapeurs-Pompiers volontaires sont environ 207 000 en France. (8 sapeurs-pompiers sur 10 sont des volontaires). Ils forment l'ossature principale des secours dans notre pays. Ils accomplissent cette mission en marge de leur profession, de leur vie familiale.

Forts de leurs deux devises "Sauver ou périr" et "Courage et Dévouement", les sapeurs-pompiers sont devenus de véritables techniciens du risque chargés de la protection et de la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

Le corps des sapeurs-pompiers de Plozévet existe depuis 1932. L'association «Amicale des sapeurs pompiers» de Plozévet, a vu le jour le 19 janvier 1957. Depuis cette date, 5 présidents s'y sont succédés. L'amicale se compose de 24 adhérents, tous sapeurs-pompiers actifs ou retraités.

> Les objectifs de l'association

- animer la vie associative
- assurer le service d'ordre lors de différentes manifestations, spectacles, courses cyclistes (Ronan Pensec ...).

> Contact

Jean-Jacques STRULLU (*Président de l'Amicale*)
49 route de Pont-l'Abbé - 29710 Plozévet
tél. 02.98.91.46.37.

L'équipe vient tout récemment de s'étoffer de trois nouveaux membres en accueillant pour la première fois de son histoire deux jeunes femmes

De gauche à droite : Florence LE GOUILL, Jean-Paul LAMBOUR et Audrey SABRE



Urgent

L'Amicale s'apprête à célébrer les 70 ans du corps des sapeurs-pompiers. Cet événement se déroulera le 2 juin prochain sous forme d'une porte ouverte au nouveau local entièrement rénové et équipé.

L'équipe des bénévoles de l'Amicale recherche documents, photos, articles de presse, anciens calendriers de pompiers, etc... relatant les différentes interventions survenues pendant la période de 1932 à ce jour.

Les déposer à la Mairie ou chez Jean-Jacques STRULLU. Ces documents vous seront restitués.

Quelques dates à retenir

- **Dimanche 2 juin 2002 :** Porte ouverte à la caserne rue de l'usine
- **Jeudi 15 août 2002 :** Concours de pétanque, place de la vierge.



Debout de gauche à droite :
Robert LE GOFF (Chef de Corps),
Marc KEROUREDAN, Guy QUÈRE,
Joël LE CORRE, Patrick LAURET,
Michel TREPOS, Stéphane LE BIHAN,
André LE FLOCH.

Accroupis de gauche à droite :
Gildas BUREL, Jean-Jacques STRULLU
(Président de l'Amicale), Marc LEBLOND,
Marcel GOURRET, Gérard ROUSSEAU,
Gaël PRIMME, Jean-Pierre LE COZ

Centre de loisirs Passage de témoin réussi entre l'Amicale Laique et l'U.L.A.M.I.R.

Durant les vacances de février le centre de loisirs a fonctionné dans les locaux de l'école maternelle Georges Le Bail, à la satisfaction de tous. Une trentaine d'enfants a donc fréquenté le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) dont l'organisation a été confiée à l'ULAMIR du Goyen. 49 enfants différents ont suivi les activités du centre de loisirs qui fonctionne par ailleurs tous les mercredis en dehors des périodes de vacances.



De gauche à droite : Tiphaine, Manon, Pierre-Marie

Le centre de loisirs accueille les enfants de trois à douze ans sur inscriptions. Un service de garderie est proposé aux parents avant et après les activités du centre. Les enfants sont accueillis de 9 h à 17h30, le service de garderie démarre en matinée à partir de 7h15 et se clôture en soirée à 19 h. La directrice du centre met l'accent sur la nécessité de s'inscrire à l'avance pour une meilleure gestion des activités.

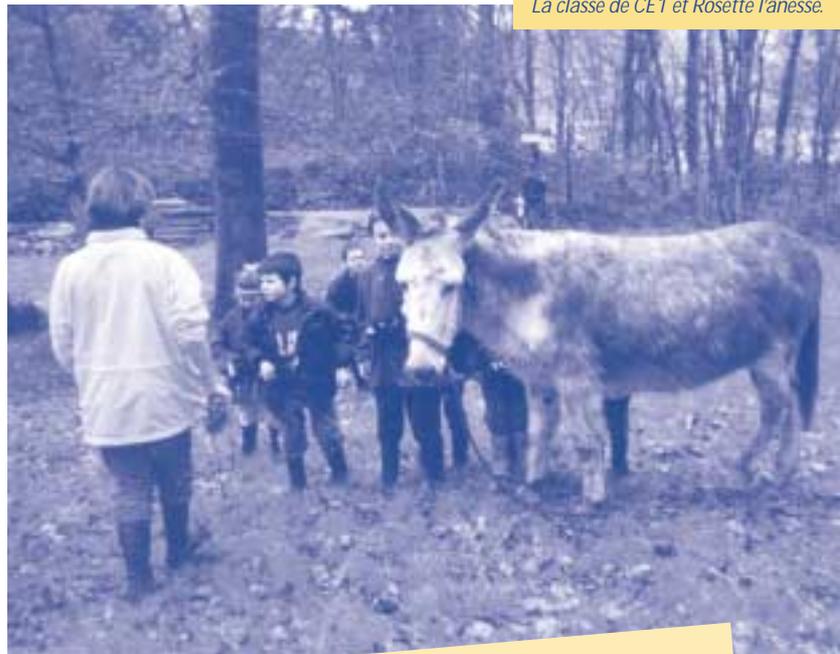
Avec la précieuse collaboration de Françoise MENS, Directrice de l'École maternelle, le passage de témoin entre Jean-Paul COVES, Président de l'Amicale Laique, et Magali BOURDON, Directrice du Centre, a pu se dérouler dans les meilleures conditions pour tous et principalement pour les enfants.

Renseignements et inscriptions
Auprès de l'ULAMIR
Tél. 02.98.74.27.71
ou de la mairie de Plözévet
Tél. 02 98 91 30 10

Les CP et CE1 en classe de découverte à Loperhet

Une quarantaine d'élèves de la classe de CP-CE1 de l'école Georges-Le Bail sont partis pour trois jours en classe de découverte à Loperhet.

Chacun est arrivé avec son gros sac contenant tout le nécessaire : bottes, sac de couchage ... Découvrir la nature, c'est apprendre à la respecter. C'est ce que nos jeunes plozéviens ont fait pendant trois jours, le tout sous forme ludique. Ils adressent une carte postale collective aux lecteurs de «Tal Ar Sonerien». Merci à eux pour cette délicate attention !



La classe de CE1 et Rosette l'ânesse.

Le mercredi 6 mars 2002, nous avons pris le car pour Loperhet ou nous avons séjourné pendant 3 jours.

1er jour : Après s'être installés dans les chambres, nous avons fait trois groupes : les écureuils, les lynx et les licornes. L'après-midi, nous avons fait une ballade sensorielle dans la forêt de Gorre-Menez : couleurs, parfums, bruits (sous la forme de petits jeux). La première nuit, nous avons eu un peu de mal à nous endormir.

2ème jour : Nous avons travaillé sur les traces d'animaux (empreintes, crottes, plumes, trous sur les arbres, nids). Elles nous ont indiqué la présence de renards, de pic épeiches, de rapaces, de blaireaux... Mais nous ne les avons pas vus... L'après-midi nous avons été pêcher à la mare; nous avons attrapé des têtards, des salamandres, des tritons, des punaises d'eau, des dytiques, des gerris, des larves de libellules, des épinoches... En voulant rattraper son épuisette, Sabrina est tombée dans la mare. Le deuxième soir, nous avons enfin dormi !

3ème jour : Le matin, nous avons appris à utiliser les jumelles. Nous avons commencé par faire le jeu des oiseaux (certains enfants étaient des ornithologues. Ils essayaient de lire les noms d'oiseaux écrits sur des pancartes que portaient les autres enfants). C'était super ! Ensuite nous avons observé les oiseaux de la mangeoire. L'après-midi, nous avons étudié les animaux de la litière (vers de terre, pince-oreilles, mille-pattes, limaces, scarabées, araignées...). Au centre, il y avait aussi une mini ferme. Nous avons nourri les animaux. Il y avait Rosette l'ânesse, Croquette la biquette, Porculus le cochon chinois, Lucky-Luke le mouton noir et beaucoup d'autres animaux... Nous avons quitté le centre vers 18h00. Dans le car, nous avons regardé une cassette. On était très fatigué ! Le séjour était génial. On a très bien mangé. On voulait même rester plus longtemps.

Les classes de CP et CE 1

...Quelques réponses à vos questions

Les lecteurs nous écrivent



> Les arbres de mon voisin surplombent mon terrain. Puis je l'obliger à les élaguer ou les abattre ?

L'article 671 du Code civil indique les distances à observer pour les plantations par rapport aux terrains voisins.

- Si les arbres mesurent plus de 2 mètres de hauteur, il ne doivent pas avoir été plantés à moins de 2 mètres de la limite séparative des deux propriétés.
- Si les arbres mesurent moins de 2 mètres il ne peuvent avoir été plantés à moins de 0,50 mètre.

Il en résulte que tout arbre planté à plus de 2 mètres de la limite séparative peut se développer en hauteur, sans limite, même si cela gêne le voisin.

- Si les arbres ont été plantés par le voisin depuis plus de 30 ans à une distance inférieure à la distance légale ou réglementaire vous ne pouvez rien dire : il y a prescription
- Si les branches dépassent et surplombent votre terrain, vous pouvez exiger de lui qu'il coupe ces branches afin qu'elles ne dépassent pas cette limite (attention : vous ne pouvez le faire vous-même, sauf s'il vous y autorise expressément). Ce droit de faire couper les branches qui dépassent ne se perd pas au bout de 30 ans, on peut l'invoquer même si on a toléré cela. S'il refuse, il faut vous adresser au tribunal d'instance qui contraindra le voisin à s'exécuter.
- Si les branches qui dépassent chez vous portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais vous pouvez les ramasser lorsqu'il sont tombés par terre et le voisin ne peut vous les réclamer.
- Les racines dépassent : contrairement à la solution retenue pour les branches, vous pouvez vous-même couper les racines des arbres voisins qui pénètrent dans votre terrain, en les sectionnant à la limite séparative. Mais vous ne pouvez contraindre votre voisin à le faire. Si vous subissez un dommage causé par les racines d'un arbre voisin (exemple : elles soulèvent votre mur) vous pouvez

engager la responsabilité de votre voisin sur la base de l'article 1.384 du code civil.

- Les feuilles des arbres voisins vous envahissent : on considère que si le vent porte vers votre terrain les feuilles des plantations voisines, vous devez les supporter, car il s'agit là d'un inconvénient normal de voisinage ? Il en irait autrement, et vous pourriez agir en responsabilité contre votre voisin, si les arbres de ce dernier vous occasionnent un trouble excessif, par exemple en s'accumulant dans des proportions inadmissibles dans la gouttière ou sur le toit de votre maison causant des dégâts à la toiture ou au mur (infiltrations).

Puis-je moi-même déposer les lignes téléphoniques pour élaguer ou couper mes arbres ?

Le défaut d'élagage des arbres et plantations appartenant aux riverains de la voie publique peut gêner ou interrompre le service des télécommunications par frottement des branches sur les câbles téléphoniques.

La municipalité incite vivement les propriétaires concernés à réaliser les travaux nécessaires en rappelant que France Télécom assure gratuitement la dépose et la repose des câbles aériens sous réserve d'être prévenu 8 jours avant l'élagage.

Contact :

Monsieur MORVAN (Tél. 02 98 76 37 44 ou 06 08 95 34 76).

> Sur un terrain voisin, une ruine et des broussailles mettent en péril la sécurité des riverains. Est-ce légal ?

En application des dispositions du code des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs qui lui sont conférés, le Maire, afin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique, peut demander à un propriétaire de bien vouloir procéder au défrichage (voire même démolition)

d'un bâtiment, au débroussaillage d'une propriété située à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations.

Ces mesures ont pour objectif d'écartier les risques d'incendie, d'assurer les règles en matière d'hygiène et d'éviter que la responsabilité de ce propriétaire se trouve engagée. Faute pour celui-ci ou ses ayants droit de s'exécuter, le Maire peut lui notifier (par arrêté) l'obligation de réaliser à ses frais les travaux de remise en état de cette propriété, après mise en demeure.

Si au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état n'ont pas été effectués, il fera procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits.

> Quelques décharges sauvages à Plozévet...

Si l'organisation du ramassage des ordures ménagères incombe maintenant à la communauté des communes, la commission municipale chargée de l'environnement travaille actuellement sur un projet pour une distribution mieux adaptée et une implantation plus discrète des containers.

En effectuant le tour de la commune, les membres de cette commission ont malheureusement fait le constat du manque de civisme de certaines personnes : des décharges sauvages (à Menez-Guen, Mengleux ou Lesneut par exemple) constituent une véritable insulte à l'environnement. **Rappel du Code de l'Environnement Article L541-2 :**

«Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination».

Le législateur a prévu de fortes sanctions pour les contrevenants !

L'Histoire Maritime de Plozévet

Le naufrage de "LE BRIX et MESMIN" le 22 mars 1951

La baie d'Audierne ouverte à tous les vents est et reste dangereuse pour les navires. Entre la Chaussée de Sein, Sein, le Raz de Sein, la Baie d' Audierne, la Pointe de Penmarc'h, ce sont par centaines que des bateaux ont fait naufrage au fil des siècles. Combien de vies humaines perdues, brisées, dans ces parages dangereux malgré les aides à la navigation (feux, bouées, marques diverses) etc..

«Le Brix et Mesmer» sous voile.

Il y a un danger que redoute plus particulièrement les marins, c'est la brume. A l'époque où les radars n'existaient pas, une veille attentive permettait quelques fois de déjouer les nombreux pièges relatifs à la brume. Ce qui n'empêchait nullement les abordages et par conséquent les naufrages. C'est ce phénomène qui entraîna la perte du chalutier groisillon "Le Brix et Mesmin" il y a 51 ans. Une histoire parmi tant d'autres. Ce naufrage entraînera la perte du bâtiment. L'équipage quant à lui réussit à atteindre la côte sans dommage.

"Le Brix et Mesmin" solide chalutier en bois de l'île de Groix, était en mer depuis une semaine avec dans ses cales 1 tonne de merlus et divers. A son bord, 9 hommes d'équipage, tous originaires de Groix. A la barre de "Le Brix et Mesmin", Charles Le Bihan, solide marin et patron.

Dans la nuit du 21 au 22 Mars 1951 alors que "Le Brix et Mesmin" croise au large, un temps boucailleux s'abat sur la Baie d' Audierne. On a remonté le chalut pour plus de précaution. A la passerelle, 2 hommes scrutent l'horizon laineux : le second, Joseph Tonnerre, et un matelot Charles Guennec. Il est environ 2h du matin quand un bruit sinistre réveille tout l'équipage. Le bateau vient de talonner et s'immobilise aussitôt. On essaie vainement de le sortir de sa fâcheuse position à l'aide du moteur. Peine perdue, le bateau ne bouge pas. Autour du bateau on devine des roches à fleur d'eau. A chaque vague, le bateau monte un peu plus. Où est-on ? Personne ne sait. Mais on commence à distinguer une forme de côte. L'équipage toujours à bord est paré à larguer l'annexe en cas de pépin mais le mauvais temps n'est pas au rendez-vous. Puis le bateau

s'immobilise totalement, la mer redescendant. Il est alors 04h30 ce mardi 22 Mars. Le patron décide d'actionner la corne à brume du chalutier en vue d'attirer l'attention des riverains.

C'est le patron du "Biniou Breton", sympathique bistrot tenu par Louis Guéguen et son épouse, qui seront les premiers sur les lieux du naufrage. "Eur vag an aod" (un bateau à la côte) pouvait-on entendre dans le village. Aussitôt prévenus les voisins affluèrent. Les premiers arrivants constatent le bateau couché sur le côté bâbord, ses mâts pointant vers la côte, la quille en partie arrachée, une pale d'hélice manquante.

Une aussière est lancée du bord vers les riverains. Elle est aussitôt solidement fixée à terre et par ce bout de survie descendent les 9 hommes d'équipage sains et saufs. Très surpris d'apprendre qu'ils sont à Plozévet. Ils remercient vivement leurs sauveteurs. L'équipage est ensuite invité dans les maisons du Gored où il est réconforté et prendra quelques repos après cette épreuve. J'ai rencontré Augustine Stéphan, habitante du Gored qui se rappelle bien du naufrage et me disait il y a quelques temps "dans un premier temps ma mère refusa d'ouvrir la porte et d'aller porter secours aux naufragés. Elle avait en mémoire les tragiques journées d'août 1944...Puis voyant ses voisins se déplacer sans problème, elle décida à son tour d'accueillir les naufragés."

Entre temps Louis Guéguen qui possédait un téléphone donne l'alerte en prévenant d'abord le médecin de garde à Audierne puis la gendarmerie à Pont Croix. Vers les 7h30 du matin l'administrateur des Affaires Maritimes était sur place pour voir la situation du bateau et prendre la déposition du patron.

Après avoir récupéré quelques biens personnels l'équipage s'employa à débarquer la pêche qui fut prise en charge par le Comité Local des Pêches d'Audierne en vue d'une vente.

Les armateurs groisillons prévenus s'informèrent du sort de l'équipage ainsi que celui du bateau qu'ils espéraient sauver. La carcasse était brisée en plusieurs morceaux irrécupérables aux dires de certains. Tout sera fait pour sauver le matériel et apparaux de pêche. Le moteur devra être démonté. Il ne restera qu'une

carcasse vide dans laquelle joueront de nombreux enfants à marée basse. Le matériel sauvé sera entreposé chez les particuliers au Gored.

De nos jours, plus aucune trace matérielle n'existe. Devant l'avancée de la mer, de gros blocs de roche ont été déposés le long de la côte à l'endroit même où il y a 50 ans un bateau naufrageait.

Lors de mes recherches qui m'ont mené tout naturellement à Groix, j'ai rencontré le dernier survivant de cette tragédie ainsi que le fils de l'armateur de l'époque.

Laurent Stéphan, dernier survivant du naufrage et aujourd'hui âgé de 81 ans me certifie que la perte du navire était due à de grossières erreurs de navigation (mauvaise estimation du courant et pas sondé à temps). Après avoir échappé à 2 naufrages, Laurent Stéphan terminera sa carrière au commerce en tant que Lieutenant.

Jean Gouletquer, fils d'un armateur du "Le Brix et Mesmin" me reçut très aimablement dans sa maison à Groix et me procura les photos du navire. Son père avait des parts dans ce bateau et le naufrage mit à mal ses finances ainsi que celles de ses co-armateurs.

Alors que je discutais de ce bateau,

quelqu'un me fit la remarque "Qui était Le Brix et Mesmin?". C'est l'ancien Maire de Douarnenez, Michel Mazéas qui aiguilla mes recherches car, me dit-il, "ne confondons pas Jean-Marie Le Bris avec Joseph-Marie Le Brix, tous deux aviateurs bretons". Le 12 Septembre 1931, Le Brix et Mesmin se tuent alors qu'ils tentent ainsi que Doret, la première liaison Paris-Tokyo à bord du Trait d'Union II. Doret aura plus de chance, son parachute s'ouvrira à temps. C'est lui qui donne l'alerte. Lors de l'accident suite à une explosion, l'avion survolait l'Oural.

Joseph-Marie Le Brix, né à Baden (Morbihan) le 22 Février 1899, entre en 1924 dans l'aéronavale. Il était lieutenant de vaisseau. Il échouera dans plusieurs tentatives Paris-Saigon. Baden n'oubliera pas son illustre enfant. Un énorme mausolée porté par 4 aigles supporte une plaque commémorative relatant les faits et la mort de l'aviateur. Une frégate météo portera le nom de «Le Brix». La société Delmas-Vieljeux l'exploitera de 1952 à 1958. Un chalutier thonier groisillon dont je viens de relater l'histoire portera le nom de l'illustre aviateur ainsi que celui de son préparateur.

René Mesmin, né le 9 Mars 1897 à Villers-sous-Bois (Haute-Marne), fait son service militaire dans l'escadrille. En 1922, il entre dans la société Hispano-SUIZA. Il prépare de nombreux moteurs. Lors de l'accident tragique il travaillait pour la maison Dewoltine, spécialiste des moteurs d'avions.

> Fiche technique du « LE BRIX ET MESMIN »

Construit en 1932 à Saint-Malo
Construction bois - N° de coque 3715
Motorisé en 1950 avec un 200 CV M.A.N.
Jauge brute : 55,19 TX
Jauge nette : 35,04 TX
Signal distinctif : T.O.B.E
Armateur : MM. Tonnerre, Colombar et Consorts.

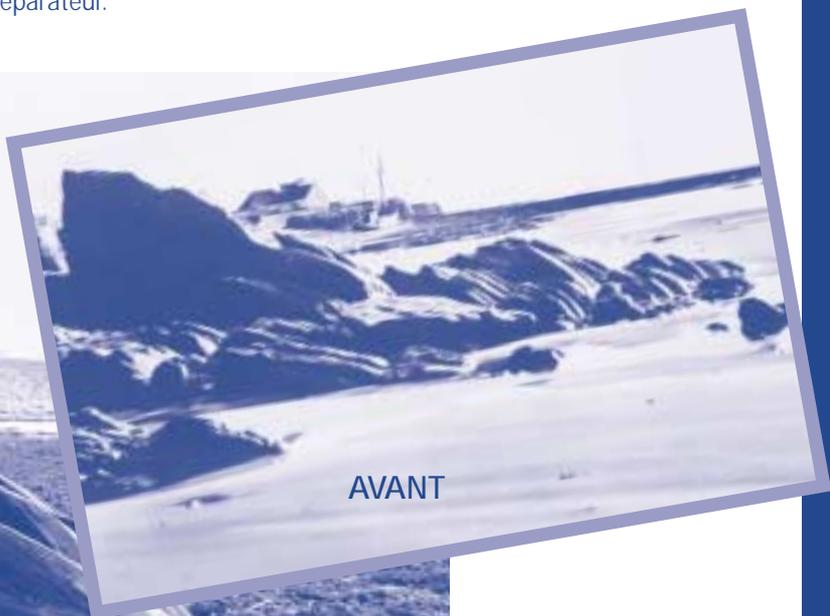
> Sources

Archives Départementales du Finistère et Archives Gouletquer (Groix)

> Remerciements

aux familles Gouletquer et Stéphan (Ile de Groix), à Augustine Stéphan, Maxime Sergent et François Bourdon.

50 ans séparent ces deux photos (la côte a peu changé).



Remerciements

Remerciements à Paul LE BESCOND, auteur de cet article, qu'il nous a fait parvenir en mars 2001, pour célébrer le 50^{ème} anniversaire de ce naufrage.

Le premier bulletin municipal dans sa nouvelle présentation n'étant paru qu'en octobre, le comité de rédaction de « Tal Ar Sonerien » a souhaité

attendre le 51^{ème} anniversaire pour célébrer cet événement finalement heureux puisque les 9 marins eurent la vie sauve !

• NDLR

Naissances :

12 février : Thelma MOLLO,
4 cité des Hironnelles
1^{er} mars : Ewan THAUSE, 47 rue d'Audierne
24 mars : Tom VINTER, Kerlaéron

Mariages :

30 mars : Patrice FAILLER,
technicien informatique,
DIEPPE (Seine-Maritime)
Et Nathalie MOURRAIN,
conseillère principale d'éducation,
Lamarzin

Décès :

6 janvier : Marcelle SIMON, veuve LE QUERE,
83 ans, 13 rue de Kermao
17 janvier : Marguerite GENTRIC,
veuve LE QUERE, 71 ans, Kerlaéron
18 janvier : Jacques SALAUN, 84 ans,
Pen-Ar-Pont
19 janvier : Pierre BRIGANT, 76 ans,
15 rue de la Chapelle
1^{er} février : Emile LE CORRE, 75 ans, Kermao
6 février : Jean-Pierre GADONNA, 84 ans,
Kerongard-Nabades
11 février : Jean LUCAS, 76 ans, Kersybou
17 février : Albert LE QUERE, 82 ans,
34 rue de Kermao
4 mars : Corentin BOLZER, 84 ans,
Kercorentin
7 mars : Yvon-Jean STRULLU, 65 ans,
Kerongard-Divisquin
16 mars : Henri LE GOUILL, ans, Kerhat
21 mars : Joséphine QUENEUDEC, ans,
Veuve GOYAT, Impasse de la Mairie
21 mars : Michel QUENEUDEC, ans,
rue d'Audierne

Mairie de Plozévet
14 rue Jules Ferry - 29710 Plozévet
Tél. 02 98 91 30 10
Fax 02 98 91 40 29
e.mail : Commune.Plozévet@wanadoo.fr

Directeur de la publication :
Pierre PLOUZENNEC, Maire

Responsable de la rédaction :
Pierrot BOSSER, Adjoint

Ont participé à la rédaction :
le bureau municipal, la commission
communication et les services
administratifs de la commune

Crédit photos :
Archives Municipales, Jeanine Detrain,
Raymond Chimier, Patricia Autret,
Claudie Guénolé, Françoise Mens,
"La Ploz", "Gwarez ar Glad"

Maquette, Mise en page :
Agence id.celt - Quimper

Impression :
Le Berre Imprimeur - Quimper

« Pour que l'été n'oublie personne »

Sous ce titre, il s'agit d'aider un maximum d'enfants, de jeunes de familles en difficulté à partir en vacances.

Dans ce but le Secours Populaire Français recherche plus de 200 familles pour accueillir bénévolement pendant quinze jours ou trois semaines des enfants âgés de 6 à 12 ans, originaires du Finistère, de l'Isère, de la Haute Garonne, du Nord, de la Marne et du Tarn et Garonne.

Merci de contacter le plus rapidement possible :
Annie MARIN, Secrétaire Départementale
Secours Populaire Français : 16, rue de
Kerfautras, 29200 BREST, Tél. 02 98 44 80 43.

« Gens de Saint-Démet »

Actuellement 920 cassettes ont été commandées. Il faut prévoir une troisième opération de duplication des films du Musée de l'Homme à la suite d'articles parus dans les magazines et d'émissions télé comme TV Breizh du 15 mars. Les personnes qui ont commandé les cassettes et qui ne sont pas encore venues les chercher sont priées de passer à la mairie le plus vite possible.

« Sciences et citoyens » à Plozévet

Un projet prend forme sous la conduite de Bernard PAILLARD du CNRS. Les 28 et 29 septembre, Plozévet serait le cadre d'une des deux réunions régionales du CNRS avec la participation des deux universités de Rennes et de Brest. De plus l'ABRET (Association Bretonne de Recherche Technologique) installerait, pendant une semaine, un camion-expo sur le thème des énergies renouvelables. Une quarantaine d'intervenants rencontreraient la population, sous forme d'ateliers consacrés à la culture et au patrimoine, ainsi qu'à l'environnement et à la connaissance du milieu.

L'équipe municipale à la rencontre des Plozévétiens

Dans le souci d'établir des relations de proximité avec les habitants de la commune, l'équipe municipale a souhaité rencontrer les Plozévétiens dans les quartiers. Les premières rencontres seront programmées avant l'été. Les dates et lieux de ces rencontres conviviales seront communiqués dans la presse. Nous comptons sur vous, nombreux, pour nous faire part de vos suggestions ou pour échanger, tout simplement.

Communiqué de J.B. YANNIC Président du Syndicat Intercommunal des Eaux

Certains seront peut-être surpris de la végétation abondante dans le boisement du

périmètre de protection du captage de Saint-Renan.

Sur les conseils de la D.D.A.F (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), il semble préférable de maintenir cette végétation d'accompagnement afin de protéger les plants des vents d'Ouest qui ont une influence non négligeable sur leur croissance et leur forme ; c'est le cas des pins maritimes qu'il faudra tuteurer cette année car certains sont déjà très déformés. Bien évidemment, un entretien mécanique sera réalisé sur les zones à chardons, le pourtour des parcelles et les chemins, si nécessaire.

« La route du vent solaire » et la table de lecture du Menhir

A l'initiative de l'AOCPC (Association Ouest Cornouaille Promotion) et, pour Plozévet, le précieux concours de Jean LE ROY, une douzaine de tables de lecture jalonne « la route du vent solaire », qui longe la baie d'Audierne de Plogoff à Penmarc'h.

C'est en face du lieu du naufrage des « Droits de l'Homme », en 1797, qu'a été installée celle de Plozévet. Sur un support de pierres sèches, composée de 5 panneaux de lave émaillée cette table reprend, en français et en breton, des textes de Pierre Jakez HELIAS et Henri VAZEL.

« Natura 2000 »

En 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adopte à l'unanimité une Directive concernant la conservation des habitats naturels (espace caractérisé par les plantes et les animaux qui y vivent), ainsi que de la faune et de la flore sauvage. L'objectif est de préserver la diversité de la nature en Europe en constituant un réseau européen de sites, le « Réseau Natura 2000 », abritant des habitats et/ou des espèces dits d'importance communautaire.

Le site de la baie d'AUDIERNE fait partie des 25 sites finistériens proposés à la commission européenne pour intégrer le réseau NATURA 2000. L'objectif est louable car il s'agit de préserver le patrimoine naturel, mais le projet semble flou et beaucoup d'interrogations subsistent. C'est pourquoi, tout en reconnaissant le bien-fondé du projet sur le fond, mais compte tenu du manque d'informations dans l'élaboration du périmètre retenu sur la commune de Plozévet et des éventuelles contraintes à venir, le conseil municipal se prononce défavorablement au projet NATURA 2000 tel qu'il est présenté actuellement.

Accueil des nouveaux Plozévétiens

Comme l'an passé, les élus, désireux d'organiser une réception pour les familles installées sur la commune depuis juillet 2001, demandent à celles-ci de se faire connaître à la mairie.